

### VOCATION TRANSVERSALE – Animer collectivement la charte par l’engagement citoyen et les synergies territoriales

#### Orientation I : Partager les connaissances et les pratiques

Mesure 1 – Coproduire les connaissances pour s’adapter à un territoire en évolution

Mesure 2 – Conforter l’appropriation des patrimoines et de l’environnement

Mesure 3 – Accompagner le changement des modes de vie

#### Texte d’introduction de l’orientation

Dans un territoire en évolution, les participants de la concertation ont fait de la connaissance de savoirs et de modes de faire une clé de voute fondatrice de l’action.

Produites par des chercheurs, des experts ou des citoyens, les connaissances apportent du sens à un territoire. Elles permettent d’appréhender ses différentes facettes, leurs interrelations et de suivre son évolution. Elles sont le socle de valeurs communes à partager avec le plus grand nombre et constituent la base indispensable à l’action.

En matière de consommation, de transport, d’urbanisme ou encore d’agriculture, de nouveaux modes de faire s’expérimentent. Initiées par de pionniers puis partagées entre initiés, elles demandent à être diffusées et réinventées pour engager le territoire vers des modes de vie plus adaptés.

Les actions culturelles et éducatives occupent une place de choix pour favoriser l’appropriation de connaissances et la diffusion de pratiques. Des enfants aux familles, des associatifs aux élus chacun est invité à entrer en relation avec son espace de vie et à nourrir sa citoyenneté.

Le Parc propose de développer, co-produire et partager les connaissances relatives à son territoire pour mieux anticiper les évolutions (mesure 1). Il souhaite participer à l’éducation de citoyens soucieux de leur environnement, de la société et de ses mutations (mesure 2). Dans un monde en transition, il s’agit enfin, de favoriser une mise en mouvement des acteurs pour accompagner le changement des modes de vie (mesure 3).